



SCIENCES

Un nouveau plan pour sauver une biodiversité française en péril

Le gouvernement a annoncé 40 mesures pour « mettre fin à l'effondrement du vivant » et « restaurer la nature » à l'horizon 2030.

ÉCOLOGIE Parce qu'elle abrite un dixième des espèces connues dans le monde et une grande diversité de paysages, la France a une « *responsabilité forte* » dans la protection du vivant, a plaidé Elisabeth Borne lundi, lors de la présentation de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité. Le plan gouvernemental, qui se décline en quatre axes et 40 mesures (*lire ci-contre*), a pour ambition de « *mettre fin à l'effondrement du vivant* » et de « *restaurer la nature* » à l'horizon 2030. Dotée d'un budget de 1 milliard d'euros en 2024, la stratégie parie sur la mobilisation des collectivités locales, des agents de l'État, des agriculteurs et des entreprises pour parvenir à la transformation radicale voulue par la première ministre. Une attention particulière est portée à l'outremer, qui ne représente que 0,08 % des terres mais concentre 80 % de la biodiversité nationale.

Parmi les objectifs, la stratégie fixe à l'horizon 2030 la mise sous protection forte de 10 % du territoire, la réduction de moitié du recours aux pesticides et de la pollution lumineuse, la plantation de 50 000 kilomètres de haies ou encore la dépollution de friches pour limiter l'artificialisation des

terres. « *Le premier recensement national exhaustif de la biodiversité sera réalisé d'ici à 2027, en renforçant les réseaux naturalistes et en recourant aux nouvelles technologies de l'ADN prélevé dans l'environnement* », a également souligné le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu.

D'abord freinée par le Covid, la stratégie a ensuite fait l'objet d'une concertation large. Elle était donc très attendue par les associations de défense de l'environnement. Tout en saluant lundi son « ambition », elles en ont relevé les zones d'ombre. « *Nous attendons que les aires placées en protection forte soient sanctuarisées* », a insisté Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux. Le gouvernement prévoit de dresser une liste d'activités a priori interdites, qui pourraient être tolérées si la preuve de leur absence d'impact est apportée. Maud Lelièvre, présidente du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a plaidé pour la suppression des subventions publiques néfastes : « *Nous n'avons plus les moyens de financer des activités destructrices*

pour la nature, qu'il faudra ensuite réparer », a-t-elle expliqué. Le gouvernement va lancer une mission d'expertise pour les identifier, et élaborer pour 2025.



Le mont Lozère, situé dans le sud-est du Massif central, fait partie des 4% d'aires protégées en France. Photo : ALEXIS G./PHOTO12 VIA AFP

De l'aveu même du ministère, la stratégie précédente, portant sur les années 2011 à 2020, n'a pas permis de réduire « *significativement* » les pressions sur la biodiversité. En cause, la définition d'objectifs peu clairs, non chiffrés, et le manque de plans d'action pour les atteindre. « *La stratégie, non opposable juridiquement, n'a pas été portée dans la durée*, ajoute Jean-David Abel, chargé de la biodiversité à France Nature Environnement. *Il faut dire que près de dix ministres de l'Écologie se sont succédé sur la période de sa mise en œuvre.* »

La situation de la biodiversité est dramatique. En dix ans, la dégradation des écosystèmes s'est poursuivie, voire accélérée. « *Seulement un cinquième des habitats d'intérêt communautaire (pour lesquels la France et l'Union européenne ont une responsabilité particulière) ont été évalués en bon état de conservation* », note l'Observatoire national de la biodiversité. Les milieux humides, côtiers et littoraux sont les plus touchés : seuls 6 % sont dans un état favorable. Moins de 45 % des cours d'eau et 18 % des écosystèmes forestiers sont bien conservés.

Les animaux et plantes pâtissent de la dégradation de leur milieu de vie. Sur 12 500 espèces évaluées en France,

plus de 2 700 sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Leur risque d'extinction a augmenté de près de 14 % en moins de dix ans. En 2022, le travail bénévole de naturalistes a révélé que deux tiers des 301 espèces de papillons connues en métropole ont disparu d'au moins un département depuis le siècle dernier. Les populations de chauves-souris ont également décliné (-46 % entre 2006 et 2021), comme celles des oiseaux nicheurs spécialistes des milieux agricoles et forestiers. Un tiers de ces espèces sont aujourd'hui menacées, contre un quart en 2008. L'effondrement de leurs effectifs est attribué à l'intensification des pratiques agricoles et à la régression des

prairies. Certains passereaux, comme le chardonneret élégant ou le verdier d'Europe, disparaissent progressivement avec le recul des jachères et des chaumes hivernaux dans lesquels ils se nourrissent.

Si les espèces généralistes, plus adaptables, tirent leur épingle du jeu, la tendance est à une homogénéisation inquiétante du vivant. Un appauvrissement qui met en péril le fonctionnement des écosystèmes et leur capacité à résister au réchauffement climatique. |■

par Delphine Chayet <dchayet@lefigaro.fr>

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ ***Nous n'avons plus les moyens de dépenser autant d'argent à financer des activités destructrices pour la nature, qu'il faudra ensuite réparer*** MAUD LELIÈVRE, PRÉSIDENTE DE L'UICN

